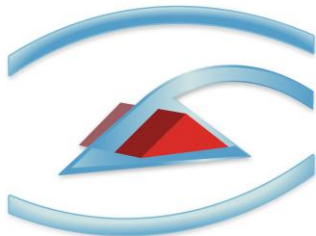


FIDEXCO FRANCE



Société fondée en 1964
Experts-comptables
Commissaires aux comptes

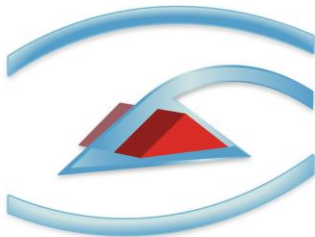
19, Rue Rossini 06000 NICE
Tél. : 04 93 87 12 97
contact@fidexco.fr
www.fidexco.fr

- ASSOCIATION SOPHIA LOISIRS & VIE -

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



**ASSOCIATION SOPHIA LOISIRS & VIE**

Ferme Bermond

Rue de la Vigne Haute - BP 109

06560 VALBONNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION SOPHIA LOISIRS & VIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION SOPHIA LOISIRS & VIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

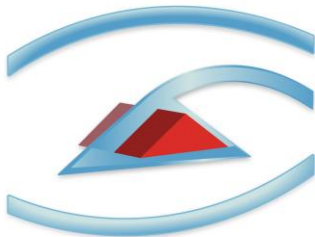
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.





Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

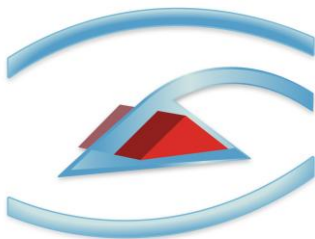
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.





Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

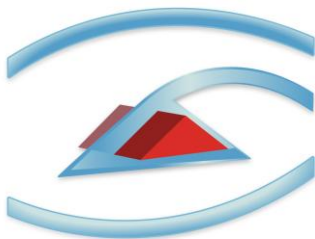
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

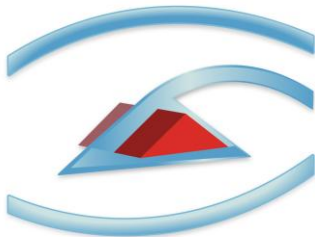




Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;





- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice, le 14 août 2026

Le Commissaire aux Comptes

FIDEXCO FRANCE SAS

Jean-Baptiste BERAUD



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	3 526	752	2 774	2 524
	Autres immobilisations corporelles	46 940	43 973	2 967	5 929
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	2		2	1	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)		50 468	44 725	5 743	8 454
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances				4 599
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	62 820		62 820	56 824	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	71		71	221
	TOTAL (II)	62 891		62 891	61 643
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		113 359	44 725	68 634	70 097
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	6 231	3 355
	Résultat de l'exercice	7 005	2 876
	Total des fonds propres	13 235	6 231
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		741
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 233	6 646
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	1 233	7 387
	Total des fonds associatifs	14 469	13 618
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	25 232	23 889
	Total des provisions	25 232	23 889
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		7 510
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		7 510
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 804	7 212
	Dettes fiscales et sociales	21 969	17 668
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	160	200
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	28 933	25 080
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		68 634	70 097
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		7 004,50	2 875,50
(1) Dont à moins d'un an		28 933	25 080
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	18 396	10 214
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	178 193	191 140
	Dons	8 770	
	Cotisations		3 101
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	4 200	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	23 889	8 558
	Autres produits	29 659	37 356
	Total des produits d'exploitation	263 108	250 369
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	64 146	71 601
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 840	3 331
	Rémunération du personnel	131 927	113 801
	Charges sociales	33 784	26 187
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	5 913	7 520
	Dotation aux provisions	25 232	23 889
	Autres charges	2	7
	Total des charges d'exploitation	263 843	246 338
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(736)	4 032
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	230	184
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	230	184
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(506)	4 215
	Produits exceptionnels		7 866
	Charges exceptionnelles		1 696
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		6 170
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	7 510	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		7 510
	TOTAL DES PRODUITS	270 848	258 419
	TOTAL DES CHARGES	263 843	255 543
	EXCEDENT ou DEFICIT	7 005	2 876
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	44 576	50 000
	Bénévolat	32 000	
	Prestations en nature	12 576	50 000
	Dons en nature		
	CHARGES	44 576	50 000
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	12 576	50 000
	Personnel bénévole	32 000	

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **68 634** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **270 848** euros et un total **charges** de **263 843** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **7 005** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Durées d'amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions : 15 ans
- Matériel : 10 ans
- Installations générales et agencement : 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Subventions

Les subventions ont été distinguées par organismes financeurs ainsi que par nature (publiques ou privées).

Elles ont été traitées et comptabilisées dans le respect du règlement ANC 2018/06.

Les fonds dédiés ont été constatés pour la partie des subventions dont l'action ou la dépense n'ont pas encore eu lieu à la date de clôture.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Modernisation des états financiers

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Son application au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue un changement de réglementation comptable qui porte sur :

- les nouvelles définition et présentation du résultat exceptionnel : les éléments exceptionnels sont désormais limités à ceux directement liés à un événement majeur et inhabituel, et complétés de certains éléments inscrits par nature en exceptionnel (enregistrements liés à des opérations fiscales comme les amortissements dérogatoires, changements de méthode et corrections d'erreur) ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- la modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 776		750			3 526
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	26 582					26 582
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 907		2 451			20 358
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 265		3 201			50 466
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	1		1			2
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1		1			2
TOTAL		47 266		3 202			50 468

Amortissements

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	252	500		752
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	22 592	3 990		26 582
	Matériel de bureau, mobilier	15 968	1 423		17 391
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		38 812	5 913		44 725
TOTAL		38 812	5 913		44 725

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		49 121	23 889	25 232
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	23 889	(23 889)		
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	23 889	25 232	23 889	25 232
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		23 889	25 232	23 889	25 232
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			25 232	23 889	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2025

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	71	71	
	TOTAL DES CREANCES	71	71	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2025

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 804	6 804		
	Personnel et comptes rattachés	4 890	4 890		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 903	8 903		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 176	8 176		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	160	160		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	28 933	28 933		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables	6 646		5 413	1 233
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	3 355	2 876		6 231
Résultat de l'exercice	2 876	4 129		7 005
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	741		741	
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 646		6 646	
Provisions réglementées				
TOTAL	20 264	7 005	12 800	14 469

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Tableau de suivi des fonds dédiés

I- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
CAF "Les explorateurs du numérique" 30 % restant	3 510	3 510		
ETAT / PJJ : action réalisée en 2025	4 000	4 000		
TOTAL	7 510	7 510		

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Totalisation				

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

● Objet social de l'association SLV SOPHIA LOISIRS VIE

Les **missions principales** de l'association sont :

- l'accès à la culture ;
- l'accès à la médiation numérique ;
- l'accès aux loisirs ;
- l'accès aux services ;
- l'accès à l'intergénérationnel.

● Nature et périmètre des missions réalisées

Les **missions réalisées** sont les suivantes :

- Organisation d'actions ;
- Organisation d'ateliers ;
- Organisation de manifestations et stages.

La **nature des missions réalisées** se veut donc résolument tournée vers le socio-numérique et la culturel.

Le **périmètre** concerne toutes les personnes, de manière inconditionnelle.

Par ailleurs, l'association dispose de l'agrément "ESUS", ce qui traduit sa forte utilité sociale.

● Moyens mis en oeuvre

Sur le **plan financier**, l'association SLV SOPHIA LOISIRS VIE possède plusieurs partenaires :

- Caisses d'Allocations Familiales ;
- Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis ;
- Département ;
- Etat - Caisse des Dépôts et Consignations / Conseiller Numérique France Services ;
- Etat - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ;
- Etat - Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire ;
- Etat - Fonds Développement pour la Vie Associative ;
- France Services ;
- Ville de Valbonne.

Sur le **plan matériel**, l'association dispose de 2 locaux qui lui sont mis à disposition de manière fixe :

- Le Cyberkiosc (80 m²), situé à l'hôtel de ville de Valbonne, qui va servir pour les missions quotidiennes ;
- Le local de répétition (27 m²), situé dans la Rue de la Vigne Haute, qui va servir pour les répétitions d'ordre culturelles.

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

Par ailleurs, d'autres salles qui sont toutes situées dans la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis sont mises à disposition de l'association de manière ponctuelle (1 matinée par mois ou par semaine). Elles serviront pour des événements particuliers.

Sur le **plan humain**, en plus des 13 membres du Bureau, 5 salariés travaillent au sein de l'association.

● Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice

■ **Nomination d'un expert-comptable**

L'association a nommé un nouvel expert-comptable à compter de l'exercice 2024.

■ **Précisions sur le résultat 2025**

L'excédent comptable s'élève à 7 004,50 €.

Le total des produits d'exploitation est chiffré à 263 108 €. Ils comprennent notamment :

- Les recettes pour 18 396 € ;
- Les subventions publiques pour 172 780 € ;
- La quote-part des subventions d'investissements virée au résultat pour 5 413 € ;
- Les participations financières de la CAF pour 29 596 €.

Les charges d'exploitation sont chiffrées à 263 843 €. Elles comprennent notamment :

- Les dépenses de sous-traitance pour 29 392 € ;
- La masse salariale brute pour 124 386 € ;
- Les charges sociales pour 32 239 €.

■ **Fonds dédiés**

Au 31/12/2025, il n'y a plus de fonds dédiés :

- Les 4 000 € restant relatifs à l'Etat / Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ont été consommés ;
- Les 3 510 € restant relatifs à la CAF ont été consommés à hauteur de 1 770 €, le solde (1 740 €) a été annulé de la subvention versée en 2024.

■ **Fonds propres**

Les fonds propres au 31/12/2025 sont recensés dans le tableau de suivi des fonds associatifs prévus à cet effet (état de la liasse fiscale).

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

En plus du résultat de l'exercice (excédent de 7 005 €), les fonds propres de l'association (14 469 €) sont constitués du report à nouveau (6 231 €) et des subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (1 233 €).

■ Méthode de comptabilisation des cotisations

Elles sont comptabilisées à leur encaissement effectif.

Le montant des adhésions s'élève à 3 716 € au titre de l'exercice 2025, contre 3 101 € au titre de l'exercice 2024. Elles ont été reclassées en compte 7064 au titre de l'exercice 2025 (compte 756 lors de l'exercice 2024).

■ Contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature relatives au travail concernent la valorisation du travail bénévole des membres du Bureau au titre de l'exercice.

Sur la base d'indications reçues par mail le 27 juillet 2026 par Monsieur Lespinasse, elles ont été évaluées sur la base des temps communiquée par les bénévoles, soit 640 heures au taux forfaitaire de 50 €.

Les contributions volontaires en nature relatives aux services concernent la mise à disposition de locaux par la commune de Valbonne.

Au titre de l'exercice 2025, les contributions volontaires en nature relatives au travail sont estimées à 32 000 € et celles relatives aux services à 12 575,84 €.

■ Rémunérations et avantages en nature

Les membres du Bureau ne se rémunèrent pas.

Il y a 5 salariés en date du 31/12/2025. La masse salariale brute est de 124 386 € au titre de l'exercice.

Il n'y a pas eu d'avantages en natures octroyées au titre de cet exercice.

■ Provision pour indemnité de départ à la retraite

La provision pour indemnité de départ à la retraite a été valorisée à 25 232 € au titre de l'exercice 2025 contre 23 889 € pour l'exercice 2024.

Il n'y a pas eu d'avantages en natures octroyées au titre de cet exercice.

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

■ Procédure de traitement comptable des subventions

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées dès la signature de la notification d'attribution s'y rapportant et sont ensuite rapprochées avec le compte rendu financier de l'action financée.

Concernant les subventions prenant effet à leur date de signature et ne coïncidant pas avec l'exercice comptable, des écritures de régularisation (fonds dédiés) sont comptabilisées afin de respecter le principe de séparation des exercices.

■ Changement de Présidence

L'assemblée générale convoquée le 20 avril 2026 a constaté un changement de gouvernance au sein de l'association : la présidente en fonction, Mme Hélène Deléry a été remplacée par Mme Patricia Thévenet.

■ Modernisation des états financiers

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 induit une nouvelle nomenclature des comptes.

Au titre de l'exercice 2025, les nouveaux comptes ci-dessus ont donc fait leur apparition et ont été mouvementés :

Ancien n° compte	Nouveau n° compte	Libellé
6718	649	Remboursement de charges de personnel
7781	6251	Remboursement frais de déplacement
7781	62281	Formation des salariés
658	6589	Charges diverses de gestion courante
758	7589	Produits divers de gestion courante
777	747	Quote-part de subvention virée au compte de résultat